

**AR Prefecture**

063-216304337-20240323-12\_2024-DE  
Reçu le 27/03/2024  
Publié le 27/03/2024

COMMUNE de TORTEBESSE

**Nombre de membres :**  
Afférents au conseil Municipal : 7  
En exercice : 7  
Qui ont pris part à la délibération : 7  
Dont pouvoirs : 0

L'an **deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mars**, le Conseil Municipal de la commune de **TORTEBESSE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme BONY Yannick, Maire**

Étaient présents : ARNAUD Michel, Yannick BONY, Gilles BOULAY, Pierre GIACOMELLO, BORDERIE Fabrice, LAFONT Marie-Pierre, Danielle ROUX.

Étaient absents excusés :

Secrétaire : Mme LAFONT Marie-Pierre

**Délibération 12/2024 :**

**OBJET : APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES 2024 POUR LES FORÊTS RELEVANT DU REGIME FORESTIER**

Mme Le Maire (donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2024 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier, proposition jointe à la présente délibération.

Mme Le Maire explique au conseil municipal que les modes de ventes à l'ONF ont évolué depuis le 01/01/2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence.

Les ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ») restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur ou restés invendus.

Où le discours de Mme Le Maire le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

**1- Assiette des coupes**

de demander à l'ONF de bien vouloir apporter au programme de coupes qu'il a proposé les modifications suivantes :

Forêt de	N° de Parcelle	Type de coupe	Décision du propriétaire <i>préciser :</i> AJOUT REPORT année XXXX SUPPRESSION	<i>Motif de la modification (mention obligatoire)</i>
Tortebesse	16	Amélioration	Report 2025	En attente des travaux du chantier éolien afin d'éviter détérioration des chemins
Tortebesse	17	Rase	Report 2025	En attente des travaux du chantier éolien afin d'éviter détérioration des chemins

**2- Destination des coupes et mode de vente**

- d'accepter l'ensemble des destinations de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération sauf pour les parcelles 16 et 17 comme indiqué dans la partie 1.

**AR Prefecture**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que pour les bois vendus ou délivrés façonnés une délibération complémentaire sera nécessaire pour fixer les conditions d'exploitation (à l'entreprise, en régie, maîtrise d'œuvre, financement ...).

Y. BONY

